



## Ministère de l'économie et des finances

### Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Corse-du-Sud

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Corse-du-Sud s'est réuni dans la salle de conférence de la direction régionale des finances publiques – salle des commissions à Ajaccio le 29 septembre 2016, sous la présidence de M. de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques, Président du comité.

#### PARTICIPANTS

##### Représentants de l'administration :

Monsieur de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques  
Monsieur SORBA, administrateur des finances publiques, direction régionale des finances publiques.  
Monsieur TANNEAU, directeur régional des douanes et droits indirects de la Corse  
Monsieur TEMPIER, directeur régional de l'INSEE

##### Représentants des Organisations syndicales:

Monsieur CAILLAUD, F.O. (secrétaire du CHSCT - titulaire)  
Monsieur PIETRI, F.O. (titulaire)  
Monsieur AITEL, F.O. (titulaire)  
Madame PARIGGI, F.O. (titulaire)  
Monsieur QUILICI, F.O. (suppléant)  
Monsieur MATTEI, F.O. (suppléant)  
Monsieur LASSUS, C.G.T (titulaire)  
Monsieur ATZEI, C.G.T (suppléant)

##### ASSISTANTES DE PREVENTION :

Madame GIANILY, assistante de prévention de la DRFIP  
Madame TURPIN, assistante de prévention de la DR DOUANES  
Madame MONTIEL, assistante de prévention de l'INSEE

##### **En qualité d'expert**

Monsieur SOSSONG, receveur des douanes de Bastia

### **Formalités préalables :**

Le **Président** procède à la vérification du quorum, et celui-ci étant atteint, ouvre la séance.

### **POINT 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2016**

**M. de MOLLIENS** soumet au comité le procès-verbal du CHSCT de la Corse-du-Sud du 9 juin 2016.

**M. TANNEAU** demande que soit apportée la modification suivante au point 5 : « *les agents se déplaceraient plusieurs fois par an* » à la place de « *les agents se déplaceraient deux fois par an* ».

La modification est approuvée à l'unanimité. Le PV du CHSCT du 9 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

### **POINT 2 Point sur le budget et les formations 2016**

**M. SORBA** informe les membres du CHSCT 2A des modifications intervenues sur le tableau de recensement des actions financées sur les crédits du CHSCT 2A depuis les propositions effectuées lors du Comité du 9 juin 2016. Il en résulte une marge de 3 523,51 € que **M. SORBA** propose d'utiliser pour les travaux d'isolation acoustique de la façade sud de la DRFiP (changement des joints et poignées dans le service du recouvrement des produits divers, cloison interne avec châssis pour vitrage coulissant dans le bureau du DRFiP).

**M. CAILLAUD** propose que le reliquat permette également de financer certaines actions à mener à la trésorerie de Vico, au regard des nombreuses anomalies recensées dans le rapport de visite de l'ISST.

**M. SORBA** annonce que certaines actions pour la trésorerie de Vico sont déjà prévues au budget de la DGFiP.

**M. CAILLAUD** demande si l'enveloppe budgétaire consacrée aux interventions à venir de la psychologue du travail aux douanes est suffisante.

**M. SORBA** informe le comité que ces interventions sont déjà budgétisées pour 3 prestations (deux réunions et une animation).

**Mme MONTIEL** souhaite le financement de 2 fauteuils adaptés pour l'INSEE (estimation totale de 800 €).

**M. de MOLLIENS** soumet au vote le budget avec une réserve de 2 723,51 € (reliquat de 3 523,51 € - 800 € pour les fauteuils de l'INSEE) destinée au cofinancement des travaux d'isolation de la DRFiP.

L'ensemble des représentants des personnels vote à l'unanimité cette nouvelle répartition des crédits.

### **POINT 3 Point sur les réalisations et projets immobiliers (cf document de travail en annexe)**

#### **1) Création de l'issue de secours sur le site de Cunéo**

**M. SORBA** rappelle qu'après estimation par un architecte, un budget de 35 000 € est inscrit au BOP 309 concernant l'installation d'un escalier de secours sur le site de Cunéo. Un marché public a été passé, constitué de 3 lots. Après réception des offres pour 2 lots uniquement, une relance a été effectuée pour le 3<sup>e</sup> lot. Les offres reçues dépassant l'estimation de près de 15%, le marché a été déclaré infructueux et les crédits restitués au BOP 309. L'administration souhaite en 2017 demander à nouveau les crédits sur le BOP 724 (ex BOP 309) et relancer la procédure de marché public.

**M. CAILLAUD** fait part de la déception du syndicat face à un nouvel échec de la mise en conformité de ce bâtiment de 4 étages regroupant une centaine d'agents. Il demande également l'inscription de cette action au budget de la Préfecture pour 2017 (ex BOP 309) mais s'interroge quant à la possibilité de disposer de ces crédits sur le futur BOP 724.

## 2) Création du SPF-E

**M. de MOLLIENS** informe le comité que la date de mise en place du pôle départemental est repoussée du 1<sup>er</sup> novembre au 8 novembre 2016.

**M. SORBA** expose au comité le projet de création du pôle départemental enregistrement qui se traduit par le rattachement du service de l'enregistrement (précédemment au SIE) au sein de l'actuel service de la publicité foncière (SPF). M. SORBA précise que l'accueil sera confié aux agents en provenance de l'enregistrement, à proximité des agents SPF secteur « fichier » et du chef de service. Des travaux d'extension du SPF vers le pôle fiscal (aile sud-est) sont prévus. Seront également installés un bureau de passage pour les huissiers des finances publiques, un box de confidentialité à l'accueil ainsi qu'un local dédié aux archives vivantes du pôle, cloisonné dans l'actuelle zone comptabilité.

**M. CAILLAUD** dénonce d'une part que la discussion porte sur des travaux ayant déjà débutés et que d'autre part aucun plan n'ait été transmis aux membres du CHSCT, les seuls que détiennent les membres du CTL DGFIP ne comportant même aucune mesure.

### POINT 4 Rapport de la visite au bureau des douanes de Porto-Vecchio par le CHSCT 2A

**Mme TURPIN** énumère en détail les opérations réalisées sur cette unité de travail en réponse au rapport de visite communiqué aux membres du CHSCT.

### POINT 5 Information sur la fermeture de la recette régionale des douanes de Bastia

**M. TANNEAU** présente la fiche documentaire sur "Information de la fermeture de la recette régionale des douanes de Bastia dans le cadre du processus de centralisation comptable conduisant à la transformation de la recette régionale de Marseille en recette interrégionale des douanes de Marseille". Il présente l'économie générale du projet, qui est pilotée par la direction générale des douanes, en coordination avec le groupe projet de la direction interrégionale.

**M. SOSSONG**, le receveur régional des douanes, présente dans le détail la fiche et notamment l'accompagnement du processus de la fermeture de la recette régionale (RR).

**M. LASSUS** réagit en faisant remarquer que la fermeture de la RR de Bastia est l'application concrète du projet stratégique douanier 2018 ou "plan de suppression de la douane".

Il ajoute que « Ce dernier (le PSD) n'a en fait jamais été abandonné par notre Administration, malgré les attentats de novembre 2015 et l'annonce mensongère de la création de 1 000 postes de douaniers dans la branche surveillance, en fait réduite à 500 effective. La branche OP/CO AG paie ainsi le prix fort du renforcement de la branche SURV.

Il s'agit, en effet, ni plus ni moins que de la suppression de six postes budgétaires d'ici 2019.

Nous ne pouvons accepter le caractère présenté comme indolore de cette fermeture au prétexte bien pratique qu'un seul agent est impacté, les autres partant à la retraite ou en mutation et enfin les cadres supérieurs sous contrat, non concernés.

Cet agent sera mis en sureffectif dans un service de la résidence, nécessitant un apprentissage de nouvelles compétences. »

**M. TANNEAU** confirme qu'effectivement, la réorganisation nationale des services comptables constitue un des volets du PSD 2018.

Il précise que « la centralisation comptable sur la future recette interrégionale (RI) de Marseille qui emportera la fermeture de la RR de Bastia à échéance de fin 2019 constitue un projet important.

Un dispositif d'accompagnement social renforcé sera mis en œuvre pour accompagner les agents directement impactés par cette fermeture. La possibilité de maintien à la résidence en surnombre des agents restructurés est également actée. Les agents qui seront appelés à occuper d'autres emplois que comptables, bénéficieront d'une formation pour s'adapter à leurs nouvelles fonctions. »

**M. AITEL** s'inquiète du fait de savoir comment fonctionnera le service jusqu'à sa fermeture programmée en 2019.

**M. SOSSONG** précise que « la RR de Bastia doit être en mesure de poursuivre la tenue des comptes et le recouvrement des créances jusqu'à sa fermeture. La direction générale a déjà prévu un accompagnement pour faire face à l'éventuel départ anticipé des agents en poste dans les RR qui basculent. A ce titre, 50 agents de "Paris spécial" (service douanier assurant des vacances de postes) ont été formés ou sont en cours de formation. Ces agents seront progressivement affectés sur les postes vacants des recettes régionales. La RR de Bastia bénéficie déjà de ce dispositif puisque un agent de Paris spécial est affecté à la recette pour un période de six mois dans l'attente de l'arrivée du remplaçant du chef de pôle comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. »

**M. TANNEAU** annonce que ce projet sera soumis de nouveau au prochain CHSCT 2A, mais cette fois pour un vote, avant passage en CTSD à la direction interrégionale de Marseille (CTSD programmé à l'automne 2017).

#### **POINT 6 et 7 Information sur le renforcement de la CROC et sur le rattachement de la cellule de ciblage de Poretta à la DR des douanes**

**M. TANNEAU** présente la fiche documentaire pour le point 6 "Information sur le renforcement de la cellule régionale d'orientation des contrôles (CROC) des douanes" et pour le point 7 "Information sur le rattachement de la cellule de ciblage de Poretta à la direction régionale des douanes". Il précise que la réorganisation du dispositif de lutte contre la fraude de la direction régionale des douanes est une priorité. Ces deux mesures permettront d'aboutir au final à un dispositif régional cohérent de pilotage, de recherche, d'enquête et de ciblage au niveau de son adjoint, chef du POC (pôle orientation et contrôles).

**M. AITEL** fait remarquer que le renforcement de la CROC avec un agent en plus, n'est pas une création de poste mais un transfert effectué au détriment de la brigade de recherche de BASTIA. Les créations, annoncées par le gouvernement au niveau national, n'ont pas de traduction concrète en Corse.

**M. TANNEAU** précise qu'il s'agit bien d'une création de poste au niveau de la CROC. Concernant la brigade de recherche, les effectifs sont actuellement de 9 et passeront effectivement à 8.

**M. TANNEAU** indique que le CTSD aura lieu fin novembre au siège de la direction interrégionale et le point sur le rattachement de la cellule de ciblage de Poretta fera l'objet d'un vote au sein de cette instance car il s'agit de modifier l'organisation de la direction régionale.

#### **POINT 8 Questions diverses**

**M. CAILLAUD** rappelle l'intérêt qu'avait porté son organisation syndicale à la venue de l'ergonome du ministère dans le département au mois de mai 2016. Il demande la communication aux membres du CHSCT du compte rendu de visite de l'ergonome au SIP-E de Sartène et au SIP-E de Porto-Vecchio.

**M. de MOLLIENS** répond favorablement à cette demande et précise que le rapport sera transmis très prochainement

\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

Plus aucune question ne se faisant connaître, le Président lève la séance après avoir remercié les participants.

M. de MOLLIENS  
Président du CHSCT

  
\_\_\_\_\_

M. CAILLAUD  
Secrétaire du CHSCT

